



REVUE DE PRESSE

06/09/21





(<https://www.aefinfo.fr/agenda>)

Home (<https://www.aefinfo.fr/>) | Social / RH (<https://www.aefinfo.fr/depeches/social-rh>) | Protection sociale (https://www.aefinfo.fr/social-rh/protection_sociale) | Dépêche n°657902

Réforme de la PSC : l'architecture du panier de soins et le champ des dispositifs de prévention en discussion

Après deux premiers groupes de travail les 23 juin et 23 juillet, DGAFP et organisations syndicales se retrouvent le 7 septembre 2021 pour poursuivre la négociation relative à la réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique de l'État. Ce troisième groupe de travail porte sur le risque santé. Son objectif est de "revenir sur le choix de l'architecture du 'panier de soins' interministériel" et de "définir le champ et les dispositifs de prévention" dans le cadre de la préparation du décret relatif au futur régime "cible".



La DGAFP propose que l'accord interministériel fixe "le contenu de la couverture de base et le contenu de chacune des options". Freerangestock - © Racool

Réforme de fond prévue par l'article 40 (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000038889212) de la loi de transformation de la fonction publique de 2019, la définition d'un nouveau cadre de protection sociale complémentaire pour les agents publics de l'État occupe une bonne partie de l'agenda social. Après la publication de l'ordonnance n° 2021-175 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043149132>) du 17 février 2021 (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/646881>)) et la signature à l'unanimité de l'accord de méthode (<https://www.aefinfo.fr/rebond/documentdam/507749>), le 3 juin dernier (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/653347>)), la négociation a démarré le 23 juin en abordant le calendrier et le champ d'application du futur régime "cible" de participation des employeurs de l'État (qui doit fixer le cadre des futurs contrats de complémentaire santé et prévoyance, qui se substitueront à partir de 2024 aux actuels référencements) (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/654302>)) pour clore l'agenda le 23 juillet.

Mardi 7 septembre, c'est également ce sujet qui va lancer l'agenda social des quatre prochains mois (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/656802>)). Au programme de ce troisième groupe de travail, selon le document transmis en amont par la DGAFP aux représentants syndicaux : "Revenir sur le choix de l'architecture du 'panier de soins'

interministériel" et de "définir le champ et les dispositifs de prévention" dans le cadre de la préparation du décret en Conseil d'État qui encadrera notamment le contenu des futurs contrats du régime "cible".

Quelle architecture pour le panier de soins ?

"Le décret a vocation à définir, sur le long terme, le socle de protection sociale complémentaire des agents publics, ainsi que les conditions et dispositions applicables en l'absence d'accord. Il est toujours proposé que la couverture de base prévue par le décret en Conseil d'État soit a minima fixée au niveau minimal de la couverture collective obligatoire des salariés du secteur privé, i.e. (https://www.aefinfo.fr/agenda) (https://www.aefinfo.fr/agenda) et que l'accord-cadre interministériel cherche à améliorer cette base", explique la DGAFP dans sa note préparatoire.

Le socle et les options

Par conséquent, le ministère propose que le futur accord-cadre interministériel prévoit un panier de soins "auquel s'ajouteraient 2 à 3 niveaux d'options permettant d'améliorer, de manière transversale et progressive, la couverture des agents, tout en restant dans le cadre des contrats solidaires et responsables". Ce qui permettrait "d'éviter les phénomènes d'anti-sélection, qui peuvent apparaître quand les options permettent d'améliorer uniquement la couverture de certains types de risques" (1).

La DGAFP avance également des avantages sur le plan financier et en matière de liberté de choix des garanties pour les agents, ainsi que la possibilité de mettre en œuvre plus de combinaisons pour les négociations interministérielles puis ministérielles (selon les types d'adhésion choisis (socle à adhésion obligatoire et options à adhésion obligatoire ou facultative) et de possibilités de mutualiser les risques. À l'inverse, un panier de soins constitué d'un seul "bloc", s'il a l'avantage d'offrir une couverture identique pour tous les agents, engendrerait un coût élevé en cas de garanties larges, une absence d'individualisation de la protection et une moindre diversification de l'offre.

À cet égard, la DGAFP suggère que l'accord interministériel fixe "le contenu de la couverture de base et le contenu de chacune des options". Les accords ministériels viendraient alors préciser "celles des options qui seront proposées par le contrat ministériel et celles qui ne le seront pas", l'agent étant "libre de souscrire ou non les options proposées par le contrat conclu par son employeur".

Le financement de l'employeur

L'ordonnance du 17 février 2021 prévoit la participation obligatoire des employeurs publics à hauteur, au minimum, de 50 % de la couverture santé de leurs agents. L'accord devra donc déterminer "le niveau de participation de l'employeur au coût du panier de soins négocié", participation qui pourra porter à la fois sur la base et les options du contrat collectif. La DGAFP propose deux options :

- un accord interministériel qui "pourrait imposer la participation de l'employeur à hauteur de 50 % de la couverture de base et préciser que les accords ministériels peuvent fixer le niveau de la participation de l'employeur au financement des différentes options" ;
- un accord interministériel qui "pourrait fixer la participation de l'employeur à 50 % de la couverture de base et préciser le niveau de la participation de l'employeur au financement des options que l'accord ministériel aura retenues".

Le champ et les dispositifs de prévention

Comme prévu par l'accord de méthode, la négociation doit aussi conduire à définir la mise en place par les complémentaires santé de mesures de prévention, en lien notamment avec le "plan santé au travail" (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/655997>)). Il est proposé que les dispositifs de prévention inclus dans les futurs contrats s'inscrivent dans le cadre des trois niveaux de prévention définis par l'OMS (Organisation mondiale de la santé) (2) et soient prévus par l'accord ministériel.

Les dispositifs de prévention

Alors que le décret à venir en Conseil d'État ne mentionnerait que "la possibilité de prévoir et de mettre en œuvre des dispositifs de prévention", l'accord interministériel, lui, pourrait définir une liste de dispositifs, complétée éventuellement par les accords ministériels. La DGAFP en propose un certain nombre, dont la mise en œuvre "pourrait constituer un des critères de choix lors de l'appel d'offres" :

- réaliser annuellement des campagnes générales de prévention au sein de chaque département ministériel (vaccinations, dépistage, TMS...) ;
- concevoir et mettre en œuvre avec les DRH des employeurs de l'État des actions spécifiques de santé publique, en lien avec les spécificités des métiers des agents ;
- mettre à disposition des réseaux de prévention permettant de bénéficier d'information et de conseils pour développer ou préserver le capital santé de l'agent ;
- et diffuser des contenus d'information santé.

Leur financement

Ces dispositifs seraient financés grâce à la mise en place d'un pourcentage prélevé sur les cotisations, part qui pourrait être définie dans l'accord interministériel. "Ce pourcentage pourrait être financé à parts égales par les agents et l'employeur" et son niveau "fixé ou borné dans l'accord interministériel ou être déterminé dans le cadre des négociations

ministérielles", indique le document de travail.

Les points d'accord des premiers groupes de travail

La négociation prévoit de relever et consigner les points d'accord de chaque groupe de travail. Dans la perspective de la réunion du 7 septembre, la DGAFP recense ceux intervenus lors des séances du 23 juin et du 23 juillet, parmi lesquelles :

les populations éligibles à la participation financière directe des employeurs de l'État au financement de la PSC n'incluent pas les personnes qui ne sont pas dans une relation de travail avec un employeur de la FPE (Fonction publique de l'État) (sont donc exclues les personnes engagées pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés) ;

les anciens agents (retraités ou agents ayant quitté le service) et les ayants-droit ont vocation à être prises en charge dans le cadre des dispositifs de solidarité. Ce sujet fera l'objet de discussions spécifiques et abordé notamment lors du groupe de travail du 21 septembre ;

toute modification de la liste des personnes prises en charge devra être réalisée en tenant compte de son coût ;

la définition des critères de sélection et leur pondération seront abordées lors du groupe de travail du 16 novembre 2021 dédié à la procédure de sélection et au cahier des charges ;

la question du panier de soins ouvert aux retraités sera traitée au regard de son contenu (homogénéité ou non des besoins par rapport à ceux des actifs) mais aussi de son coût et de son financement ;

dans le cadre de la négociation, la définition d'un panier de soins vise à apporter aux agents des garanties allant au-delà des garanties minimales prévues par le code de la sécurité sociale.

(1) Comme l'existence d'une option "optique" peut conduire à "un effet d'antisélection des assurés n'éprouvant pas de besoin dans ce domaine ce qui aurait un effet sur le coût de cette option à laquelle n'adhèreraient que ceux des assurés qui ont un besoin de couverture supplémentaire en optique", explique la DGAFP.

(2) La prévention primaire vise à empêcher la survenue et l'incidence d'une maladie ou d'un accident sur une population ; la prévention secondaire cherche à arrêter ou retarder l'évolution d'une maladie, par le dépistage et l'administration de traitements appropriés ; la prévention tertiaire tente de réduire les risques de rechute et le caractère chronique des maladies.

Etat – Opérateurs (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21356>) Protection sociale (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21306>)

Réformes (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21297>)

CONTACTER LE JOURNALISTE



SUIVRE CE SUJET



@AEFSOCIAL_RH ([HTTPS://TWITTER.COM/@AEFSOCIAL_RH](https://twitter.com/AEFSOCIAL_RH))

Dépêche n° 657902 6 min de lecture

Par Clarisse Jay Publiée le 06/09/2021 à 09h37

PAR BASTIEN SCORDIA

3 septembre 2021, 10:57, mis à jour le 6 septembre 2021, 09:46

L'examen du projet de loi "3DS" à l'Assemblée nationale repoussé à décembre

Adopté par le Sénat en juillet, le projet de loi de décentralisation sera finalement examiné par les députés en décembre, et non fin septembre comme prévu initialement. Reste désormais une incertitude : la date de la future commission mixte paritaire (CMP) - que l'exécutif espère conclusive -, compte tenu de la suspension à venir des travaux parlementaires, élections présidentielle et législatives obligent.



Mais où est donc passé le projet de loi "4D" - rebaptisé "3DS" pour "Décentralisation, Différenciation, Déconcentration et Simplification" ? Adopté et largement remanié par le Sénat en juillet dernier, le texte devait être examiné par l'Assemblée nationale fin septembre, même si aucune date n'avait été formellement arrêtée par le gouvernement.

Mais il ne figure pas à l'ordre du jour de la session extraordinaire du Parlement, convoqué par décrets dès le 7 septembre. Et pour cause. "Le projet de loi sera examiné au mois de décembre" par les députés, indique à *Acteurs publics* l'entourage de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault.

Si le ministère ne s'épanche pas sur les raisons d'un tel changement de programme, le calendrier parlementaire des prochaines semaines y est bien entendu pour beaucoup. Un calendrier législatif embouteillé à moins d'un an des élections présidentielle et législatives. Dès le 7 septembre, pour la **première session extraordinaire**, les parlementaires auront ainsi à examiner le projet de loi de prorogation de l'état d'urgence sanitaire dans les outre-mer.

À lire aussi : **[Ce que contient le projet de loi de décentralisation remanié par le Sénat](#)**

L'ordre du jour de la **deuxième session extraordinaire**, convoquée à partir du 20 septembre, est quant à lui beaucoup plus fourni, avec des textes "poids lourds". Sept projets de loi y sont inscrits ainsi que 9 propositions de loi, dont le projet de loi relatif à la responsabilité pénale et à la sécurité intérieure, les projets de loi relatifs à la "confiance dans l'institution judiciaire" ou encore la proposition de loi relative à la modernisation des finances publiques. Suivront ensuite, à l'automne, l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) et le projet de loi de finances (PLF) pour 2022 ainsi, certainement, que de nouveaux textes relatifs à la gestion de la crise sanitaire.

Repoussé à de multiples reprises

Annoncé par Emmanuel Macron au sortir du grand débat national en 2019, puis repoussé d'innombrables fois, le projet de loi "3DS" voit donc son calendrier une nouvelle fois

bousculé. Au lendemain de son adoption au Sénat en juillet, le gouvernement se montrait toutefois toujours confiant quant à l'avenir du texte. Surtout, l'exécutif misait toujours sur son adoption définitive avant la fin du quinquennat et même, déjà, sur une commission mixte paritaire (CMP) conclusive après l'examen du projet de loi par les députés.

Le texte adopté par le Sénat est *"assez en ligne"* avec les orientations de l'exécutif, soulignait alors l'entourage de Jacqueline Gourault, en mettant en avant l'état d'esprit *"très constructif"* des sénateurs. Ce qui n'était pas gagné d'avance, tant ces derniers (comme les élus) ont fréquemment dénoncé le *"manque d'ambition"* du texte lors de sa présentation, en mai dernier. Plusieurs points d'achoppement demeurent néanmoins entre le gouvernement et la majorité sénatoriale [[cliquez ici pour consulter notre article sur le sujet](#)].

Incertitudes sur la CMP

Reste désormais une nouvelle incertitude : la date à laquelle la CMP pourrait éventuellement se tenir sur ce texte. Si l'Assemblée nationale l'examine en décembre, la commission *"ne devrait avoir lieu que début 2022"*, suppose un membre de la majorité. Avec la suspension traditionnelle des travaux parlementaires en amont des élections (probablement fin février), *"ça s'annonce donc serré"*, ajoute ce parlementaire.

À lire aussi : [Philippe Laurent : "En finir avec l'hypocrisie décentralisatrice"](#)

Pour autant, ce dernier ne croit pas à l'échec de la CMP : *"Comme la loi Climat, c'est un texte qui contient beaucoup de dispositions techniques et qui aboutira à une CMP conclusive, ça sera négocié avec le Sénat, le gouvernement ne va pas prendre trop de risques, sinon il sera cuit"*, pronostique-t-il. *"Quand on inscrit un texte en procédure d'urgence, c'est que l'on est convaincu qu'il y a nécessité à agir, expliquait récemment la*

sénatrice centriste Françoise Gatel, corapporteuse du texte au Sénat. *Les associations d'élus ne comprendraient pas que ce texte n'aboutisse pas avant l'élection présidentielle.*"

Pour rappel, si la CMP échoue, une deuxième lecture du texte sera nécessaire. Encore faudrait-il, dans ce cas, trouver une place dans l'agenda avant la suspension des travaux parlementaires. Une situation compliquée qui rendrait alors incertain l'avenir du projet de loi "3DS".

ÉCONOMIE

Cent projets de start-up pour renforcer le service public

L'État est devenu incubateur de jeunes pousses. À Bercy, l'une d'elles, Signaux Faibles, est censée mieux détecter les entreprises en difficulté.

ANNE DE GUIGNÉ

Le programme Beta.gouv développe des services innovants incubés au sein des ministères ou des administrations.

jobayer santo/EyeEm/stock.adobe.com

POLITIQUE ÉCONOMIQUE Pour faire bouger l'État, il y a les vastes réflexions sur les nouveaux enjeux du service public et les petits pas concrets. Le programme Beta.gouv suit clairement la seconde voie. Il vise à « *aider les administrations publiques à améliorer le service public de l'intérieur grâce au numérique* » en s'appuyant sur des start-up d'État, c'est-à-dire des services innovants incubés au sein des ministères ou des administrations. Concrètement, il s'agit de donner aux fonctionnaires, à l'esprit entrepreneur et au projet solide, les moyens financiers et le temps pour développer leurs idées de nouveaux outils internet tournés vers les usagers. Ces incubateurs inspirés du privé permettent ainsi à l'État de valoriser ses agents les plus innovants, mais aussi de mobiliser l'expertise de jeunes informaticiens, codeurs, qui, sans cette promesse de souplesse et d'autonomie dans le travail, n'auraient jamais pensé rejoindre la direction d'un ministère.

Au-delà des questions d'attractivité, ces « fabriques » participent, projet par projet, à la modernisation de la fonction publique et à la diffusion de la culture numérique dans la population. Parmi les 16 ex-start-up qui sont sorties depuis 2015 du programme et volent désormais de leurs propres ailes figurent aussi bien des sites très pratiques, comme DossierFacile, qui permet aux locataires de se constituer simplement un dossier tout en sécurisant les propriétaires, ou très ambitieux comme Pix. Issu de l'Éducation nationale, ce service délivre des certifications de maîtrise des outils numériques et des programmes de formation. Devenu un groupement d'intérêt

public, Pix emploie une soixantaine de personnes et a rejoint la coalition mondiale pour l'éducation de l'Unesco.

Lors de la création du programme Beta.gouv en 2015, les projets étaient logés dans les immeubles Art déco de Matignon, avenue de Ségur à Paris, au sein de la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (Dinsic), rebaptisée, au gré d'une réorganisation, direction interministérielle du numérique (Dinum). Les start-up ont été depuis déménagées au sein d'incubateurs, abrités dans les ministères de l'Écologie, de la Culture, de l'Économie, du Travail, de la Santé... Au total, 600 personnes gravitent dans cet écosystème, dont 10 agents publics de la Dinum, dédiés à l'encadrement et à la coordination du réseau.

800 variables analysées

En ce moment, 111 services en phase de développement sont accompagnés par Beta.gouv. Parmi eux, le programme Signaux Faibles de Bercy joue un rôle important en ces mois de reprise post-crise sanitaire. Ce modèle algorithmique est né en 2016 d'une initiative de la commissaire au redressement productif (désormais commissaire aux restructurations et prévention des difficultés des entreprises) de Bourgogne-Franche-Comté. Remarquant que les entrepreneurs en difficulté font souvent appel trop tard aux aides de l'État, la haut fonctionnaire a travaillé sur un modèle d'exploitation de données financières, sociales et d'emploi, capable de reconnaître en amont le profil d'une entreprise dont l'horizon se bouche. Pour anticiper le risque d'entrée en procédure collective et ainsi augmenter les chances de survie des sociétés, une intelligence artificielle compare les données des entreprises avec une trajectoire similaire ayant connu une défaillance.

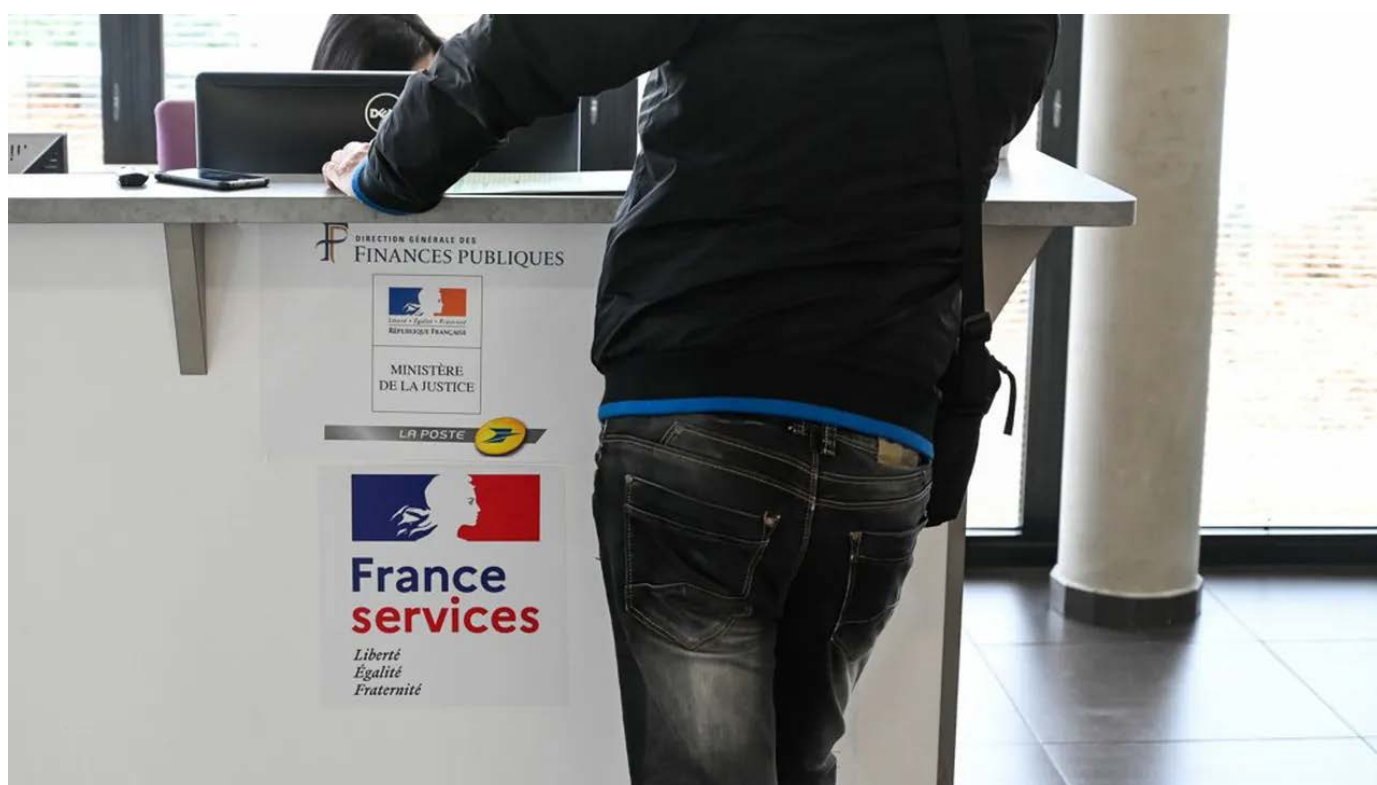
En 2019 et 2020, le projet s'est progressivement développé à l'échelle nationale, en même temps que le périmètre de ses données s'enrichissait. En ce moment, plus de 800 variables complémentaires, concernant les aspects financiers, les charges sociales et fiscales, l'activité partielle ou longue durée, les évolutions d'effectifs, les comportements de paiement des fournisseurs... sont scrutées.

« Notre algorithme a été programmé pour identifier les entreprises en difficulté à partir des données historiques financières, sociales, d'emploi... Dans la période inédite que nous traversons, caractérisée par l'intervention massive de l'État, l'exercice est beaucoup plus complexe. Nous avons dû rajouter des critères d'intelligence humaine, avec une attention particulière sur les secteurs en difficulté », précise Élodie Quezel, en charge aujourd'hui du projet. L'information est communiquée à toutes les administrations qui travaillent sur les défaillances : services de Bercy, Banque de France, ministère du Travail... *« Nous n'identifions pas de tendance alarmante en cette rentrée, la dette sociale et le recours à l'activité partielle se résorbent peu à peu. Cela constitue de sérieux motifs d'optimisme »,* rassure l'intrapreneuse.



Opinion | E-administration : gare aux effets pervers ! 🦅

Le gouvernement veut dématérialiser 250 des démarches administratives les plus usuelles d'ici à 2022. Attention de ne pas exclure les personnes dépourvues d'un accès à Internet ou inaptes au numérique, prévient Johan Theuret.



Un guichet d'accueil France services à Mornant (Rhône). (Stéphane Audras/REA)

Par **Johan Theuret** (directeur général adjoint chargé du pôle ressources de la Ville et Métropole de Rennes)

Publié le 5 sept. 2021 à 11:04 | Mis à jour le 5 sept. 2021 à 11:15

Lors du Conseil des ministres du 25 août, la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, a fait un point d'étape sur la numérisation des services publics, notamment sur l'objectif gouvernemental de dématérialiser, en

2022, 100 % des 250 démarches administratives du quotidien des Français. Aujourd'hui, 85 % le seraient (contre 63 % en 2017).

Cette numérisation des principales démarches administratives semble trouver un écho favorable auprès des utilisateurs (le taux de satisfaction serait de 76 % selon la ministre).

La future identité numérique en cinq questions

Ce mouvement de fond ne doit pas occulter les questionnements que soulève la dématérialisation des services publics, parfois vécue comme « à marche forcée » par certains usagers, qui ont le sentiment légitime qu'on externalise vers eux la complexité administrative et le coût des opérations.

Zone blanche

Si la numérisation des démarches administratives permet de simplifier le quotidien des usagers (moins de démarches téléphoniques ou au guichet) et peut constituer une amélioration de l'accès aux droits grâce aux démarches de simplification menées en parallèle, cette dématérialisation rapide transforme profondément le fonctionnement de nos administrations et les relations aux usagers sans toujours tenir compte des difficultés d'une partie de la population.

« L'accès à Internet n'est pas encore garanti sur tout le territoire. »

C'est pourquoi, il faut réaffirmer que la dématérialisation doit impérativement être couplée avec le respect des principes fondateurs des services publics à savoir l'adaptabilité, la continuité et l'égalité d'accès.

Or, les démarches en ligne nécessitent a minima un accès Internet, un ordinateur et un minimum de compétences informatiques. La non-satisfaction de ces exigences nuance grandement le respect des principes fondateurs des services publics. L'accès à Internet

n'est pas encore garanti sur tout le territoire (maintien de zones blanches et de territoires non raccordés à la fibre).

Illectronisme et inhabilité numérique

A cette inégalité d'accès géographique, s'ajoute une fracture économique et sociale. En effet, selon l'Insee, 53 % des personnes de + de 75 ans n'ont pas accès à Internet à domicile et 17 % de la population ne sauraient pas utiliser Internet.

Ces difficultés d'accès peuvent engendrer des non-recours aux droits, voire des risques d'exclusion, et constituent une remise en cause de l'égalité d'accès aux services publics qu'a soulignée le Défenseur des droits en 2019 dans son rapport sur la dématérialisation et **inégalités d'accès aux services publics** .

« La relation avec les usagers ne doit pas se transformer en une relation uniquement numérique.

»

Il y a donc un enjeu fort à lutter contre l'illectronisme et l'inhabilité numérique par des programmes de médiation numérique. La fracture numérique dépasse la problématique des accès technologiques et englobe la maîtrise des compétences de base. Si dans le cadre du plan de relance, il est prévu de créer 4.000 conseillers numériques chargés de la médiation numérique, on peut s'interroger sur leur nombre et la pérennité dans le temps du financement des conseillers numériques France Services.

Questionnement légitime alors que la dématérialisation des services publics recherche trop souvent à satisfaire un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement des administrations.

Open data : une révolution silencieuse dans l'administration

La vigilance face à l'égalité d'accès aux services publics doit être d'autant plus grande qu'avec la crise du Covid, le numérique a pu représenter l'intégralité de la délivrance de prestations publiques (création du service public du numérique éducatif et de l'enseignement à distance, l'accès à la vaccination via des plateformes en ligne...).

L'informatique a été un outil indispensable pour assurer la continuité des services publics pendant la crise du Covid, mais la relation avec les usagers ne doit pas se transformer en une relation uniquement numérique, dépourvue de relations humaines, avec le risque d'ajouter à l'exclusion sociale, l'exclusion numérique.

Johan Theuret est directeur général adjoint chargé du pôle ressources de la Ville et Métropole de Rennes.

Johan Theuret

SANTÉ

Les Français usés par la crise sanitaire

L'été maussade n'a pas aidé à recharger des batteries déjà bien entamées par dix-huit mois d'épidémie. Une lassitude qui risque de pousser certains à baisser la garde un peu trop tôt face au virus.

SOLINE ROY

PANDÉMIE L'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'en inquiétait déjà à l'automne dernier : la « *fatigue pandémique* » guettait le monde après six mois de crise sanitaire. Un an et demi après son apparition, le Sars-CoV-2 est toujours là et notre forme s'en ressent : 40 % des Français se sentent plus fatigués qu'avant la crise, selon un sondage Odoxa pour les laboratoires Leurquin-Mediolanum (sondage réalisé par internet sur un chantillon de 1 005 Français représentatifs de la population âgée de 18 ans et plus). Les congés d'été les ont moins reposés que d'habitude : seuls 26 % des personnes interrogées se sentent plus reposées qu'avant les vacances, 8 points de moins que lors d'une précédente enquête publiée en 2017.

« *La lassitude face à une pandémie est une réponse attendue et naturelle à une crise de santé publique prolongée, notamment parce que la sévérité et l'ampleur de la pandémie de Covid-19 ont demandé la mise en œuvre de mesures invasives ayant des impacts sans précédent sur la vie quotidienne de chacun* », notait l'OMS dans un rapport destiné à aider les pays à faire accepter et respecter les restrictions sanitaires. Ce type de crise « *sollicite nos capacités d'adaptation* », explique le Pr Florian Ferreri, psychiatre à l'hôpital Saint-Antoine (APHP, Paris). Le fait qu'elle se prolonge « *est un facteur de fragilisation. Certains pouvaient penser qu'on était sortis d'affaire, et ont un sentiment d'essoufflement* ». Même chose pour le Pr Nicolas Franck, psychiatre chef du pôle centre rive gauche au centre hospitalier Le Vinatier à Lyon, et auteur de *Covid-19 et détresse psychologique* (Odile Jacob) : « *C'est la succession des épreuves qui use les gens.* » Dans une lettre à paraître dans la revue *L'Encéphale*, le Pr Franck montre chez des étudiants et salariés suivis pendant les deux premiers confinements en France une détérioration plus nette des marqueurs de santé mentale lors du second, alors que la gravité de l'épidémie et la sévérité des mesures étaient moindres. L'absence de perspective sur la sortie de crise n'aide pas : au

printemps 2020, les Français espéraient voir disparaître le virus en quelques semaines ou mois ; la crise s'écoule désormais sans date de fin annoncée...

« La vie en mode dégradé »

En outre, l'usure est « *possiblement majorée par le fait que l'été n'a pas été tel que les gens l'avaient imaginé* », note Florian Ferreri : météo maussade, voyages et activités annulés, contraintes du passe sanitaire, tensions familiales et amicales autour de la vaccination, actualité estivale moins légère que d'ordinaire... Les batteries n'ont pas pu être rechargées à bloc. Tout cela « *ne créera pas de pathologies de toutes pièces* », nuance le Pr Nicolas Franck. Mais les plus vulnérables peineront davantage à affronter « *la vie en mode dégradé* » que nous connaissons actuellement. Conséquences possibles, liste le Pr Ferreri : « *Des tensions, une irritabilité, des difficultés de sommeil qui puisent encore plus dans leurs réserves. Ce n'est probablement pas dramatique, mais on part pour l'hiver avec moins de réserve et certains auront le sentiment d'être moins efficaces et plus tendus.* »

Quant aux autorités, elles craignent aussi que la fatigue accumulée pousse le public à baisser la garde sur les gestes barrières. En France, l'enquête Coviprev menée par Santé publique France montre une diminution légère, mais régulière, du respect des gestes barrières ; baisse amplifiée peut-être par un sentiment de confiance apportée par la vaccination. Or l'adhésion du public aux mesures de lutte contre l'épidémie est l'un des facteurs qui « *sous-tendent l'évolution future de la pandémie* », notait en juillet une équipe internationale dans *The Lancet Regional Health*, avant de dessiner les possibles visages de l'épidémie pour les mois et années à venir.

Début août, dans *Nature Human Behaviour*, des chercheurs de l'Université d'Oxford et de la Brazilian School of Public and Business Administration, à Rio de Janeiro, se sont intéressés au respect des mesures barrières à partir des déclarations de près de 240 000 personnes dans 14 pays, ainsi que des données sur les mobilités et les politiques menées dans 124 pays : « *Alors qu'un comportement peu coûteux et qui crée une accoutumance (le port du masque) a connu une augmentation linéaire de l'adhésion, les comportements coûteux et sensibilisants (la distanciation physique) ont diminué, mais ce déclin s'est ralenti au fil du temps, avec de petits rebonds observés au cours des derniers mois* », écrivent-ils. La fatigue psychologique et la difficulté à maintenir un comportement vertueux pourraient expliquer en partie ces évolutions. La perception du risque, mal étudiée, évolue aussi : d'une part, parce qu'un risque connu est toujours plus acceptable qu'un risque nouveau, indiquait récemment dans nos colonnes le sociologue Michel Setbon (*nos éditions du 1er septembre*). En outre, la perception du risque s'appuie sur nos émotions ; or rien de mieux comme le temps et la fatigue pour les faire fluctuer.

Alors, face à cette fatigue qui s'installe, que faire ? « *L'un des enjeux, quand on a l'impression de pas avoir eu la maîtrise (de la météo, de la crise sanitaire...), est de la retrouver sur des choses*

que l'on décide, des petits succès du quotidien », glisse le Pr Ferreri. Améliorer son sommeil, retrouver un rythme régulier et une bonne hygiène de vie, faire du sport, « sont des choses simples et efficaces, mais parfois difficiles à mettre en œuvre. Certaines techniques de relaxation peuvent aussi être utiles ». Il faut aussi miser sur l'alimentation : « Les régimes trop riches en graisses saturées et en sucre ont tendance à accentuer notre fatigue, en mettant à mal le sentiment d'être léger dans notre corps et dynamique », indique le médecin. Certains médicaments peuvent aider au sommeil, « mais il faut en prendre le moins possible », met en garde le psychiatre. Enfin, si la fatigue est « profonde, durable et qu'elle s'accompagne d'un amaigrissement et de l'incapacité à faire des choses », il ne faut pas hésiter à consulter. « Cela doit être investigué pour vérifier qu'il n'y a pas derrière cette fatigue une cause organique ou psychologique plus grave. »

Le Figaro - lundi 6 septembre 2021

De nouveaux engagements pour les océans

Emmanuel Macron a annoncé un futur sommet mondial et de nouveaux objectifs en Méditerranée

MARSEILLE - envoyée spéciale

Il y a urgence à faire comprendre que la bataille pour le climat est jumelle de la bataille pour la biodiversité. Nous avons du retard sur la biodiversité, il faut le rattraper. C'est par cette affirmation, espérée de longue date par les acteurs de la protection de l'environnement, que le président de la République, Emmanuel Macron, a ouvert le congrès de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), vendredi 3 septembre, à Marseille. « Nous devons entendre le bruit des mégafoux comme le silence des oiseaux dans nos campagnes », a aussi lancé Audrey Azoulay, la directrice générale de l'Unesco.

Si le dérèglement climatique a pu éclipser l'érosion de la biodiversité, cette question se hisse progressivement au même niveau de priorité dans l'agenda mondial. Et les appels à ne plus traiter de façon séparée ces deux menaces se multiplient. En juin, cinquante des plus grands experts mondiaux des deux thématiques ont souligné, dans un rapport commun inédit, l'impérieuse nécessité d'aborder conjointement ces crises pour espérer les résoudre.

« Lorsque l'on protège les baleines, non seulement on sauve des animaux magnifiques mais en plus on participe à la lutte contre le réchauffement car elles capturent des tonnes de carbone [en se nourrissant de phytoplancton, elles accumulent du carbone piégé au fond de l'océan quand elles meurent] », a insisté la présidente de la Banque centrale européenne (BCE), Christine Lagarde.

Mobiliser fortement

« Mettre la biodiversité au niveau du climat, c'est bien la moindre des choses », a réagi Allain Bougrain-Dubourg, le président de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). Si cela signifie qu'une énergie identique et des moyens comparables vont être mis en œuvre, cela devient intéressant. »

Avant la conférence internationale des Nations unies sur le climat (COP26) prévue en novembre en Ecosse et celle sur la diversité biologique (COP15) programmée au printemps 2022 en Chine, le congrès de l'IUCN entend engendrer une mobilisation forte en vue de ces rendez-vous cruciaux. En Chine doit être adopté le nouveau cadre mondial visant à enrayer l'érosion de la biodiversité

Les organisations de protection de l'environnement dénoncent un décalage entre les « belles ambitions » et les avancées concrètes

d'ici à 2030. Avec la tenue du premier One Planet Summit consacré à la biodiversité en janvier 2020 à Paris, « la France est à l'initiative de deux temps forts » destinés à susciter « des alliances et des engagements », a souligné Emmanuel Macron.

Pour poursuivre dans cette dynamique, le président a annoncé l'organisation dans les prochains mois d'un grand sommet consacré à l'océan, afin d'aborder les questions des pollutions plastiques et de la protection de la haute mer. Dans la matinée, il a effectué une visite dans les Calanques, à bord notamment de la goélette de l'Expédition 7^e continent, une as-

sociation qui œuvre à réduire la prolifération de microplastiques en milieu marin. Si la France est perçue sur la scène internationale comme l'un des pays moteurs pour la mobilisation en faveur de la biodiversité, le président était également « attendu au tournant » par les organisations de protection de l'environnement, qui dénoncent un décalage entre les « belles ambitions » et les avancées concrètes sur le plan national.

« Une politique qualitative »

Concernant la protection du territoire, Emmanuel Macron a annoncé, vendredi, vouloir placer 5 % des eaux méditerranéennes françaises sous protection forte d'ici à 2027, contre 0,2 % actuellement – la France s'est engagée à protéger 30 % de ses terres et de ses mers d'ici à 2022, dont 10 % en protection forte. Jusqu'à présent, les ONG s'inquiétaient que les projets de renforcement d'aires marines protégées ne concernent que les océans indien et austral, bien loin de la métropole.

« L'important pour nous n'est pas le chiffre, nous voulons une politique qualitative avec des moyens garantissant une vraie protection, des hommes et des femmes pour

gérer les sites et des bateaux pour faire de la surveillance », souligne Elodie Martinie-Cousty, pilote du réseau Océan à France Nature Environnement (FNE). Nicolas Hulot, a rappelé que, lorsqu'il était ministre de l'environnement, certaines aires protégées ne disposaient que « d'une personne pour s'en occuper qui n'avait pas de bateau ».

Alors que la France va prendre la présidence de l'Union européenne (UE) en janvier 2022, le chef de l'Etat a également donné des pistes concernant les sujets qu'il entendait porter, et notamment celui de la réduction des pesticides. Ces substances toxiques sont l'une des principales causes d'érosion du vivant. « Nous n'allons pas assez vite » sur cette question, a-t-il reconnu. Il a promis une hausse de l'effort budgétaire au cours des cinq prochaines années pour trouver des alternatives à proposer aux agriculteurs ainsi qu'un « plan massif » pour les accompagner.

Concernant les accords commerciaux, Paris « restera très clairement » opposé à l'accord de libre-échange entre les Vingt-Sept et les quatre pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay) et appellera à la mise en place de « clauses miroir », qui in-

terdisent d'importer des produits fabriqués avec des substances interdites dans l'UE.

« Vu l'urgence, toute annonce est bonne à prendre, estime Amandine Lebreton, la directrice plaidoyer et prospective de la Fondation Nicolas Hulot, qui portait notamment cette proposition. On verra maintenant pour la mise en œuvre. Comme il y a eu beaucoup de beaux discours sans actes derrière, on est un peu échaudés. »

Pierre Cannet, le directeur du plaidoyer du Fonds mondial pour la nature (WWF) France, dit également « rester sur sa faim ». L'ONG espérait notamment des engagements en matière d'arrêt des subventions dommageables à la nature. « La vision et le cap pour agir sur les racines de la crise écologique restent flous et sans consistance, regrette l'organisation. Le président a fait une revue de l'existant sans annoncer de nouvelles mesures concrètes. » « Ces déclarations sont tout de même une bouffée d'oxygène et d'espoir pour la biodiversité », note Allain Bougrain-Dubourg. Mais on a été tellement frustrés du mépris accordé au vivant qu'on en attendait encore davantage. ■

PERLINE MOUTERDE